

VOYAGE EN ITALIE 2026

Une réunion d'informations sera organisée fin mars 2026 afin de vous donner plus de détails sur les préparatifs du départ.

* * * * *

Les documents suivants seront à rendre, sous enveloppe, entre le 5 et 6 janvier 2026 au SECRETARIAT du collège sur les horaires de récréation pour les élèves ou sur rendez-vous pour les parents.

1. LE DEUXIEME REGLEMENT : Le chèque n°2 de 100 euros

à l'ordre de l'agent comptable du collège Balzac. Les nom, prénom et classe de l'élève devront être notés au dos de chaque chèque. (En cas de règlement en **espèces**, les élèves ou les parents pourront venir déposer la somme au service d'intendance du collège, en faisant l'appoint. Un **reçu** vous sera délivré.)

2. La carte européenne d'assurance maladie de votre enfant, à demander à votre organisme d'assurance maladie, ou à votre mutuelle. Elle est *gratuite*. Si vous en avez déjà une, merci de vérifier la date de validité, qui doit aller **au-delà du 17 avril 2026**.

Nous souhaitons avoir **l'originale de la carte** dans votre dossier, et non une photocopie. Cette carte vous sera rendue à l'issue du voyage. Si vous avez besoin de cette carte pour un voyage personnel avant le 17 avril 2026, merci de nous en donner une photocopie)

3. Pour les élèves concernés, la photocopie de la pièce d'identité si elle a été réceptionnée récemment.

RAPPELS :

RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les règlements sont demandés par **chèques**, à l'ordre de : l'agent comptable du collège Balzac, aux dates suivantes :

- ✓ Chèque n°2 : 100 euros, le 5-6 janvier 2026 (remise des chèques au secrétariat)
- ✓ Chèque n°3 : 90 euros, le 2-3 février 2026 (remise des chèques au secrétariat)
- ✓ Chèque n°4 : 60 euros, le 9-10 mars 2026 (remise des chèques au secrétariat)

Les nom, prénom et classe de l'élève devront être notés au dos de chaque chèque.

En cas de règlement en **espèces**, l'échéancier est identique à celui du paiement par chèque. Les élèves ou les parents (sur rendez-vous) pourront venir déposer la somme au service d'intendance du collège, en faisant l'appoint. Un **reçu** vous sera délivré.